

Délibération du 28 Janvier 2022

délibération **N°2022-06 C**

objet **Approbation des budgets primitifs 2022 (principal et annexe)**

- Date de convocation : le 21 janvier 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 janvier 2022 s'est réuni le 28 janvier 2022 à 14 h 30 salle du service des Eaux de Grand Chambéry à Chambéry et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 27, Nombre de votants : 32

- Etaient présents : 27

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	BURNIER-FRAMBORET Frédéric
	DAL BIANCO Serge
	THEVENON Raphaël
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	FABRE Maryse
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	GIRARD Marc
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise	DANIS Georges
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués présents en visio : 6

SARTORI Walter ; BADIN Benoît (suppléant de BARBIER Marie-Claire) ; VIGUET-CARRIN Françoise ; GIRAUD Murielle ; VAN STRAATEN Nicolas ; ROUGEAX Jean-Pierre

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 5

BRUN Pierre donne pouvoir de vote à BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc
BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à DANIS Georges
SPIGARELLI Lucien donne pouvoir de vote à HANRARD Bernard
LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

Délégués absents : 6

JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian ; CHEMIN François

délibération

Délibération du 28 Janvier 2022

objet

N°2022-05 C

Approbation des budgets primitifs 2022 (principal et annexe)

Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Vice-président en charge des Finances, présente les projets de budgets primitifs 2022 du budget principal, du budget annexe – gestion des passifs, du budget annexe – centre de tri de Gilly sur Isère et du budget annexe – centre de tri de Chambéry de Savoie Déchets.

Ces projets ont été transmis à tous les membres du Comité Syndical.

Les tableaux détaillés par chapitre et par poste sont annexés à la présente délibération pour chacun des 4 budgets.

Le montant du budget primitif 2022 s'élèvera à 36 318 200 € pour le budget principal dont :

- 22 218 200 € pour le fonctionnement,
- 14 100 000 € pour l'investissement.

Le montant du budget primitif 2022 s'élèvera à 850 000 € pour le budget annexe – gestion des passifs dont :

- 510 000 € pour le fonctionnement,
- 340 000 € pour l'investissement.

Le montant du budget primitif 2022 s'élèvera à 525 000 € pour le budget annexe – centre de tri de Gilly sur Isère dont :

- 480 000 € pour le fonctionnement,
- 45 000 € pour l'investissement.

Le montant du budget primitif 2022 s'élèvera à 5 342 000 € pour le budget annexe – centre de tri de Chambéry dont :

- 5 200 000 € pour le fonctionnement,
- 142 000 € pour l'investissement.

Le montant des budgets primitifs consolidés pour 2022 s'élèveront donc à 43 035 200 € dont :

- 28 408 200 € pour le fonctionnement,
- 14 627 000 € pour l'investissement.

Vu les articles L.1612-1 à 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : vote les budgets 2022 par chapitre pour le budget principal et les budgets annexes, les montants des budgets étant fixés comme indiqué ci-dessus.

La Présidente,
Marie BENEVEISE

